

Rapport Social Unique 2020

ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA SAISIE

Afin de compléter votre Rapport Social Unique le plus efficacement possible, il vous est conseillé de préparer en amont les différents éléments nécessaires au remplissage.

S'agissant des informations générales :

- ✓ L'existence ou non de **cycles de travail spécifiques**
- ✓ La présence ou non d'au moins un **BOETH**
- ✓ La mise en place ou non de **Compte Épargne Temps (CET)**
- ✓ L'existence ou non d'un **agent en télétravail**
- ✓ La réalisation d'**heures supplémentaires et/ou complémentaires**

Ces premières questions vont permettre de faire un tri dans les questions qui vous seront posées ultérieurement lors de la saisie.

S'agissant des informations relatives à la collectivité :

- ✓ Les coordonnées de l'agent ou des agents chargés de renseigner l'enquête
- ✓ Le numéro de SIRET de la collectivité
- ✓ La strate de sur-classement démographique le cas échéant
- ✓ **Les effectifs**
 - Les effectifs titulaires et contractuels sur emploi permanent au 31/12/2020
 - Le nombre d'arrivées et de départs définitifs en 2020
 - Le nombre de titulaires à temps complet
 - Le compte administratif 2020
- ✓ **Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** (montant des dépenses)
- ✓ **Le nombre de jours d'autorisations d'absences exceptionnelles et en droit acquis**
- ✓ La réalisation d'entretiens avant ou après des congés de six mois ou plus
- ✓ L'existence ou non d'une **charte du temps**
- ✓ Les modalités de contrôle des arrêts maladie
- ✓ Les rémunérations des fonctionnaires et des contractuels sur emploi permanent
- ✓ **L'indemnisation chômage** (convention ou non avec l'UNEDIC et nombre d'allocataires)
- ✓ Le maintien ou non des primes en cas de congé maladie
- ✓ **Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées**
- ✓ Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel (Chap. 0.12) - Compte administratif 2020
 - La participation financière aux contrats de protection sociale complémentaire
 - Le montant des rémunérations brutes annuelles, primes, NBI
 - Les marchés « handicap »

- Les montants liés à la formation
- Les montants liés à la prévention
- ✓ Les actions liées à la prévention (formations et dépenses)
- ✓ Les visites des médecins de prévention
- ✓ Les documents et démarches de prévention
- ✓ Le contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie
- ✓ L'existence d'actes de violence
- ✓ Le coût de la formation
- ✓ Les réunions statutaires
- ✓ Les droits syndicaux et grèves
- ✓ Les sanctions disciplinaires et leurs motifs
- ✓ L'action sociale
- ✓ **Enquête RASSCT** : 14 questions complémentaires sur la prévention
- ✓ **Enquête Handitorial** : 15 questions complémentaires sur les avis d'inaptitudes et les mesures mises en œuvres

Pour la saisie « agent par agent » :

- ✓ **Civilité** : nom, prénom, date de naissance (mois et année)
- ✓ **Statut et carrière** :
 - Date d'entrée dans la collectivité
 - Equivalent temps plein rémunéré sur 2020 (sauf si pré-remplissage via Norme 4DS)
 - Mode de recrutement
 - Statut : catégorie hiérarchique, filière, cadre d'emplois, grade
 - Type de contrat (le cas échéant)
 - Le handicap (le cas échéant)
 - Détachement (le cas échéant)
 - Position particulière (le cas échéant)
- ✓ **Le nombre d'heures rémunérées, les heures supplémentaires ou complémentaires rémunérées**
- ✓ **Le nombre de jours d'absences et les motifs ainsi que les jours de carence et montants retenus**
- ✓ **Compte épargne temps (CET)** : nombre de jours accumulés, utilisés, indemnisés
- ✓ **Le temps de travail et les cycles de travail**
- ✓ **Le nombre de journées de formation et l'organisme de formation**
- ✓ **Le télétravail** (le cas échéant)
- ✓ **Les validations des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétences, les congés de formation**
- ✓ **Enquête RASSCT** : le cas échéant, les informations sur les accidents de travail, les accidents de trajet, les maladies professionnelles, les allocations temporaires d'invalidité et le nombre de jours d'arrêts
- ✓ **Enquête Handitorial** : informations plus précises sur les catégories de BOETH, la nature du handicap et le cas échéant les avis d'inaptitude
- ✓ **Enquête GPEEC** : le métier CNFPT, le niveau de diplôme